# **Former le formateur, Jour 3**

# **Scénario:** Scolarité obligatoire

**Cas**

Un jeune couple appartenant à un groupe religieux minoritaire s'installe dans un quartier où tous les habitants font partie du groupe religieux majoritaire. Il n'y a pas d'école à proximité offrant un enseignement religieux ou des repas acceptables d'un point de vue religieux et adaptés aux besoins de la fille du couple.

Après médiation, l'école est disposée à apporter quelques modifications diététiques mais n'est pas disposée à introduire un enseignement religieux correspondant à la religion minoritaire. Cela conduit le couple à refuser d'envoyer leur fille à l'école, violant ainsi la loi selon laquelle tous les enfants doivent être scolarisés à l'âge de sept ans.

Au bout d'un certain temps, la police/les inspecteurs de l’Éducation Nationale infligent une amende aux parents et les condamnent à un travail travaux d'intérêt général. Dans le même temps, la fille est obligée d'aller à l'école locale, où elle est victime d'intimidation et laissée de côté pour son apparence et son comportement différents.

**Questions :**

1. Pensez-vous que l'action de ne pas inclure de cours d'éducation religieuse est proportionnée ? Merci d'argumenter pour ou contre.
2. Pensez-vous que les sanctions imposées et le fait que la fille ait été forcée d'aller à l'école locale étaient une réponse proportionnée de la part des autorités ? Merci d'argumenter pour ou contre.